



# ACADEMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Tarn-et-Garonne

## A-DASEN

Affaire suivie par :  
Cindie Séguignes  
Tél : 05 36 25 73 31  
Mél : iena.ia82@ac-toulouse.fr  
12, avenue Charles de Gaulle  
82017 MONTAUBAN

Montauban, le 29 août 2025

## Mise en place des parts fonctionnelles « PACTE » premier degré au titre de l'année scolaire 2025/2026

Pour la troisième année consécutive, les enseignants du premier degré peuvent postuler sur des missions complémentaires et être éligibles à une rémunération via des parts fonctionnelles du PACTE.

Les axes structurants retenus au national pour l'année scolaire 2025/2026 sont : une ambition maintenue quant au déploiement des stages de réussite et de l'école ouverte et l'appui aux élèves en difficultés scolaires.

### Nature et contenu des missions.

Les missions retenues correspondent à un volume horaire annuel quand elles portent sur des activités pédagogiques en présence des élèves..

Les missions du premier degré sont essentiellement des missions de type « face à face pédagogique »

- Pour un volume de 18h par part fonctionnelle : soutien renforcé en collège.
- Pour un volume de 24h par part fonctionnelle : Devoirs Faits; soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire; stages de réussite et Ecole ouverte.

L'exercice d'une mission peut faire l'objet d'une demi-part.

La dotation ne prévoit pas cette année au niveau départemental l'attribution de parts fonctionnelles au titre des projets innovants.

### Mise en œuvre

- 1- L'avis du conseil des maîtres sera requis avant que la répartition des missions entre les personnels volontaires par le directeur d'école ne soit soumise à l'inspecteur de la circonscription via le questionnaire en ligne. Le questionnaire doit être complété avant le vendredi 12 septembre 2025 avec l'ensemble des volontaires ou, à défaut, la mention néant. Pour information, les enseignants remplaçants dépendent de leur école de rattachement, les titulaires de secteur de la circonscription. Les enseignants qui dépendent de la circonscription envoient leur demande directement, par mail, à la circonscription.
- 2- L'inspecteur arbitre les propositions en fonction du volume de parts allouées à la circonscription en tenant compte des priorités présentées ci-dessus et des besoins des élèves dans chaque école. Il communique à l'école les arbitrages rendus.
- 3- À partir du 30 septembre, le directeur d'école réalise la saisie dans l'application Colibris
- 4- Les inspecteurs valident dans l'application Colibris les saisies. Les enseignants concernés reçoivent leur lettre de mission pour l'année scolaire.

Le bilan des missions sera présenté en fin d'année scolaire devant le conseil des maîtres.

Je vous remercie pour votre engagement dans la mise en place de ce dispositif.

### **Lien vers le questionnaire (ouvert du 1 au 12 septembre) :**

<https://framaforms.org/pacte-1er-degre-rs-2025-2026-1756365316>

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux de  
l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne

